



## Conflit avec culture et formation

Par **Juin75**, le **16/07/2014 à 13:06**

Bonjour à toutes et à tous. Je viens de recevoir une lettre recommandée (après déménagement de région) que je n'ai pas prise. Mon adresse a été retrouvée par téléphone sous couvert de sécurité sociale, me demandant si c'était bien moi, j'ai répondu oui en toute confiance, mais au téléphone, c'était Culture et formation. J'ai résilié mon contrat il y a quelques mois, pour cause de santé d'une part ( sclérose en plaque, fibromyalgie, état de fatigue permanent. Tout ceci reconnu reconnu par le centre de douleur de Poissy, courrier émis à Culture et Formation. Leur réponse est que leur médecin ne reconnait pas cette maladie et que je peux continuer mes cours. J'ajoute que cette maladie n'est pas venue entre fait, existait déjà, mais je voulais faire comme tout un chacun, faire partie de la communauté. D'autre part, je n'ai aucun salaire, mon AAH, m'a été supprimée car mon époux touche convenablement, salaire moyen. Je voudrais savoir ce que je peux faire, après tous ces harcèlements téléphonique, ces courriers simples ou recommandes, c'est stressant pour moi et mon époux qui est reconnu grand cardiaque. Pour terminer, j'ai reçu qu'une seule leçon en un an. Je vous remercie pour vos réponses, auxquelles je prêterai attention et vous souhaite cordialement une bonne journée.

Par **Madà1234**, le **16/07/2014 à 14:40**

Bonjour Juin75, pas de stress vous n'êtes pas la seule dans cette situation. Si vous lisez tout les temoinages des gents dans ce forum , nous serons déjà dans les centaines à trainer devant le tribunal; Ce qui n'arriverait jamais...Les mails, les lettres, les appels téléphoniques de la part de cette école sont fréquents pour tout le monde, si vous cedez, vous vous ruinerer pour rien pour une formation qui vous meneriez nulle part...suivez les conseils des participants de ce forum....Le meilleur façon c'est de garder le silence. Moi j'ai garder toujours

le silence mais je leur ai répondu une fois alors désormais c'est un grand bataille de connaissance de loi entre moi et ce soit disant leurs services contentieux. J'ai pas peur mais ça me bouffe le temps...Je leur ai comme même dit ma décision ferme de ne rien payer jusqu'à la décision final du tribunal si cela aura lieu bien sur.

Par **Juin75**, le **17/07/2014** à **09:24**

Bonjour Mada1234, merci pour votre réponse. Dans un premier temps j'ai décidé de porter plainte pour usurpation d'identité téléphonique, harcèlement moral. J'ai fait opposition il y a quelques mois, aux prélèvements mensuels, je n'ai que la crainte d'une saisie bancaire. Pourquoi il n'y a t'il pas une association contre ce genre d'abus de pouvoir ?

Par **Madà1234**, le **17/07/2014** à **11:46**

Bonjour Juin75,

Une crainte de saisie bancaire vous dites?? Vous plaisantez j'espère??? Jamais, jamais cela aura lieu ... J'étais dans le même situation que vous au debut: J'avais l'impression que ma vie s'arrête d'un coup et rien ne marche plus. Après avoir lu ce forum et des renseignements partout je suis plus forte et prête à les affronter jusqu'au bout.

Une association??? A ma connaissance il y a pas encore, mais tout le monde se renseigne, s'informe des moyens pour les affronter (sites, facebook, loi, ....). De mon coté je suis même allée contacté un avocat: faut pas laisser passer ce genre de chose sinon ça continuerait toujours et ils feront encore d'autres victimes.

Mais vous avez raison une association est une bonne idée mais qui prendrait l'initiative de le créer??? J'ai entendu dire aussi d'une pétition... Les autres victmes doivent témoigner s'il y quelqu'un qui va au tribunal mais rien de tout cela n'est encore arrivé depuis 1991 de leur enregistrement au chambre de commerce , ça reste juste des menace....

Par **riri59**, le **26/09/2014** à **09:49**

bonjour

je commence ma bataille contre culture et formation

j'ai arrêté de payer je viens de recevoir un coup de tel je l'ai est envoyé se faire voir (poliment) en leur montrant que je n'avais pas peur d'eux

je me suis renseigné avant et on m'a affirmé qu'ils ne pouvaient rien contre nous ils veulent seulement nous intimider

seul un tribunal peut reclamer une dette

se sera dur mais je ne cederai pas

Par **moisse**, le **26/09/2014** à **11:07**

Bonjour,

[citation]seul un tribunal peut reclamer une dette [/citation]

Mais non n'importe quel créancier ou supposé tel peut réclamer le paiement d'une dette.

Vous voulez certainement dire que seul un tribunal peut donner des moyens d'exécution.

Il faut tout de même faire attention, quelques décisions existent dans ce domaine, notamment initiées par des poursuites menées par le CNED.